



• environnement •

Préservons le patrimoine naturel en Bretagne

Gwarezomp glad on natur e Breizh



Les actions de la Région
Obererezh ar Rannvro



Les actions du Conseil régional de Bretagne*





Éditorial

La Bretagne est confrontée à une responsabilité importante quant à la préservation du patrimoine naturel à l'échelle nationale et de l'Europe. Si la biodiversité terrestre et marine unique de notre territoire constitue un fort facteur d'attractivité, elle reste néanmoins fragile face à la croissance des pressions humaines. Le Conseil régional de Bretagne fait de la qualité de l'environnement l'une de ses premières priorités. Il s'est engagé très activement dans la protection et la valorisation du patrimoine naturel à travers notamment la politique des parcs naturels régionaux, des contrats Nature et de création de réserves naturelles régionales labellisées « Espaces remarquables de Bretagne ». S'appuyant sur les nouvelles compétences qui lui ont été données par la loi de démocratie de proximité de 2002 dans le domaine de l'environnement, la Région a élaboré un schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité approuvé à l'unanimité pour replacer l'ensemble de son action dans un cadre de cohérence. La plaquette qui vous est présentée ici a pour ambition d'exposer de manière synthétique les politiques en faveur de la préservation du patrimoine naturel qui sont ou qui seront mises en œuvre en application du Schéma. Je forme le vœu que l'action du Conseil régional contribuera à protéger plus encore la biodiversité bretonne et à renforcer l'image d'une région activement engagée dans la promotion du développement durable.

Emañ Breizh a-dal d'ur giriegezh evras evit gwareziñ endro an natur, e Frañs hag en Europa. Bevliesseurted dibar hor bro, war zouar ha war vor, zo un elfenn a vezer desachet kreñv ganti, hogen bresk e chom dirak kresk gwaskoù an dud. Unan eus pennañ teuliadoù Kuzul-rannvro Breizh eo gwareziñ an endro. Kroget en deus da vat gant ur politikerezh da wareziñ ha da dalvoudekaat glad an natur, dreist-holl dre ar Parkoù Natur Rannvroel, ar C'hevratoù natur ha dre grouiñ mirvaoù natur rannvroel anvet « tachennoù dibar a Vreizh ». Dre gemer harp war ar barregezhioù nevez zo bet roet dezhi war dachenn an endro gant lezenn an demokratelezh nes eus 2002, ar Rannvro he deus savet ur brastres rannvroel evit glad an natur hag ar bevliesseurted, zo bet aprouet a-unvouezh, da adlakaat hollad hec'h obererezh en ur framm kempoell. Er skrid a ginniger deoc'h amañ e klasker displegañ ha kendastum ar politikerezhioù graet evit gwareziñ glad an natur, zo kaset da benn pe a vo kaset da benn, hervez ar brastres. Hetiñ a ran ma vo obererezh ar C'huzul-rannvro o reiñ harp da wareziñ muioc'h c'hoazh bevliesseurted Breizh ha da greñvaat skeudenn ur Rannvro engouestlet da vat evit kas war-raok an diorren padus.

Jean-Yves Le Drian

Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant ar C'huzul-rannvro





Un enjeu planétaire, un cadre breton

Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité

À LA CROISÉE DES ÉCOSYSTÈMES NORD/SUD, À LA RENCONTRE DES MILIEUX OCÉANIQUES ET CONTINENTaux, LA BRETAGNE POSSÈDE UN PATRIMOINE NATUREL RICHE, RARE ET VARIÉ.

Le littoral breton abrite notamment de nombreuses espèces endémiques comme le Narcisse des Glénan. La majeure partie des bancs de maërl de la Manche et de l'Atlantique se trouve en Bretagne. Sa préservation constitue un enjeu majeur de la lutte globale contre l'appauvrissement du vivant: le Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité se veut notamment l'outil breton de ce défi planétaire.

* Un outil d'avenir

Pour les dix années à venir, ce document établit la stratégie et les priorités du Conseil régional en matière de sauvegarde et de gestion du patrimoine naturel breton. Il vise la conservation des espaces et des espèces pour les générations futures.

* Des actions en cohérence

Élaboré en concertation avec l'État, les conseils généraux, les associations, les scientifiques et les acteurs locaux de la protection de la nature, dans la droite ligne des orientations européennes et nationales, ce travail présente un état des lieux des connaissances acquises et des dispositifs en place.

* Un cadre pour fédérer les initiatives

Sur la base de ce diagnostic, il détermine un cadre opérationnel destiné à fédérer les efforts des différents partenaires autour de quinze objectifs et de vingt-quatre propositions d'actions.

→ La Région s'engage...

1 Mieux connaître pour mieux gérer

Une protection optimale passe par une meilleure connaissance du vivant. La Région s'attachera donc à :

- développer une vision globale et prospective du patrimoine naturel,
- conforter les inventaires naturalistes et cartographiques tout en veillant à l'actualisation régulière des données,
- renforcer les réseaux scientifiques et la recherche.

2 Agir pour protéger...

... et informer pour encourager à l'action: la Région favorisera la prise de conscience environnementale générale en initiant des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation des décideurs et du grand public. Parallèlement, elle poursuivra ses efforts afin de :

- créer un "réseau écologique breton" un maillage de zones non urbanisées,
- préserver les espaces naturels emblématiques (parcs naturels, Espaces remarquables de Bretagne, grands sites et contrats Nature).



Découvrez la carte des actions du Conseil régional de Bretagne sur la double page ci-contre





Priorité n° 1 : améliorer la connaissance

LA PROTECTION DES ESPACES ET DES ESPÈCES EXIGE UNE CONNAISSANCE POINTUE DES POPULATIONS, DES ÉQUILIBRES NATURELS, DES ÉVOLUTIONS ET DES MENACES. L'ÉTUDE DES MONDES VÉGÉTAL ET ANIMAL BRETONS SERA DONC INTENSIFIÉE AFIN DE GARANTIR LEUR SAUVEGARDE.

* Un premier diagnostic régional

Le schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité a permis d'établir, pour la première fois en Bretagne, la synthèse des données et des actions menées sur la faune, la flore et les habitats menacés.

* On ne sait pas tout

Ce diagnostic fait ressortir des lacunes : on ne sait pas tout sur la dynamique des écosystèmes, voire sur les plantes et les animaux présents dans les différents sites bretons.

* Quatre objectifs :

Identifier les espèces

Les animaux et les plantes les plus discrètes (invertébrés terrestres, végétaux non vasculaires, faune de l'estran et des petits fonds marins, micro mammifères...) sont peu ou mal connus. La Région souhaite soutenir l'étude de l'ensemble des espèces terrestres et maritimes présentes sur le territoire, sans se limiter aux plus emblématiques, aux plus visibles ou aux plus rentables d'entre elles.

Identifier et cartographier les habitats

Chaque espèce est associée à un ou plusieurs habitats : étudier ces milieux et cerner la répartition géographique des zones à préserver paraît essentiel.

Veiller au suivi et à l'actualisation des données naturalistes

Toute information concernant le vivant est par essence dynamique. Un suivi régulier des évolutions naturelles ou dues à l'activité humaine est indispensable.

Préciser les menaces

L'impact de la fragmentation des habitats, des différents usages et pratiques humaines ainsi que l'évolution des espèces invasives feront l'objet d'une attention particulière.

→ Un observatoire régional pour comprendre et échanger

Un observatoire régional du patrimoine naturel et de la biodiversité verra le jour d'ici à 2008. Creuset d'initiatives et d'expertises, lieu d'information et d'animation, il permettra les échanges entre scientifiques, techniciens, acteurs de terrain et décideurs.





Priorité n° 2 : préserver les espaces et les espèces

LES MILIEUX NATURELS SONT SOUMIS À DES PRESSIONS QUI MENACENT L'INTÉGRITÉ DES PAYSAGES, DE LA FAUNE ET DE LA FLORE BRETONS. PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS EMBLÉMATIQUES EST NÉCESSAIRE AFIN DE GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DONT LA BRETAGNE A HÉRITÉ.

* Endiguer la diminution des espaces naturels

Chaque espèce – animale comme végétale – a besoin d'un territoire adapté pour accomplir son cycle vital et assez vaste pour permettre l'échange avec les populations voisines. Il convient donc non seulement de sauvegarder des milieux mais aussi de veiller à leur inter-connexion.

d'outils appropriés ; d'autres, tels l'estran ou les laisses de mer, devront faire l'objet de nouveaux modes de sauvegarde.

* **La Région aidera ses partenaires à trouver des méthodes de gestion adaptées.**

* **la Région appuiera la gestion écologique des espaces riverains des canaux bretons.**

* Des objectifs précis

Définir des listes d'espèces prioritaires

Les enjeux de préservation ne sont pas les mêmes pour toutes les espèces : priorités et urgences devront être clairement définies.

Limiter l'urbanisation des espaces naturels

Assurer la prise en compte des espaces à forte valeur patrimoniale et des milieux naturels « banals » - tels le bocage - dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Définir un réseau de « corridors écologiques »

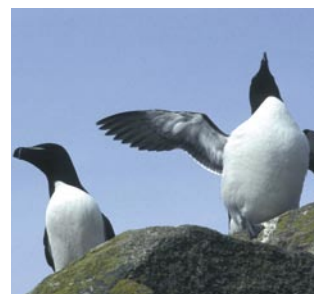
Établir et pérenniser un réseau de milieux naturels connectés entre eux afin de permettre la circulation des espèces : lignes de crête, cours d'eau et zones humides, bassins versants...

Mieux préserver et gérer les sites et les espèces fragiles

Des espaces comme certaines zones côtières sont insuffisamment protégés malgré l'existence

→ Les réserves naturelles régionales

La création des réserves naturelles régionales - les « espaces remarquables de Bretagne » - sera encouragée, ainsi que les programmes locaux de gestion d'espaces naturels - tels les « contrats Nature » -, les opérations « grands sites » et la prise en compte des enjeux du schéma régional dans les chartes des parcs naturels régionaux existants ou en projet.



Priorité n° 3 : impliquer décideurs et grand public



**LES ACTEURS POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX
AINSI QUE LES USAGERS PEUVENT AGIR POUR LA PRÉSERVATION
DU PATRIMOINE NATUREL BRETON, À CONDITION D'ÊTRE CONSCIENTS
DES ENJEUX ET DES MENACES QUI PÈSENT SUR LA NATURE EN BRETAGNE.
L'IMPLICATION DE TOUS PASSE PAR LA SENSIBILISATION DE CHACUN.**

* Tous concernés

À chaque niveau de décision et dans chaque usage de l'espace, la préservation de la nature devrait être prise en compte. Or, cet aspect est encore souvent négligé. Il semble indispensable de développer "la culture du patrimoine naturel" afin d'initier de nouveaux comportements.

* Des objectifs concrets

- Développer l'information et la sensibilisation auprès du plus grand nombre.
- Renforcer la prise de conscience des enjeux naturalistes par les acteurs de l'aménagement et de la gestion du territoire.
- Veiller à la cohérence des actions de formation sur le patrimoine naturel.

→ Une prise en compte du patrimoine naturel

La Région incite à la prise en compte du patrimoine naturel dans les démarches de "Pays" et les "Agendas 21" locaux. Elle favorise également les entrées "biodiversité" et "patrimoine naturel" dans les critères d'attributions des allocations de recherche régionales.



Priorité n° 4 : mettre en réseau les acteurs et les données

**EN MATIÈRE DE SCIENCES ET DE TECHNIQUES DU VIVANT, LES SAVOIRS,
LES SAVOIR-FAIRE ET LES CONNAISSANCES PARAISSENT DISSÉMINÉS.**

Encourager les échanges et coordonner les projets permettra d'améliorer la synergie des efforts et des moyens.

* Optimiser les compétences

Une meilleure circulation des informations et une coordination accrue entre les acteurs sont indispensables pour optimiser les investissements humains et matériels.

* Les objectifs de la Région

- Créer une base de méta-données régionales grâce au portail internet "Bretagne Environnement".
- Mettre en place un observatoire régional du patrimoine naturel, véritable plate-forme de centralisation des informations et des données au service d'un réseau d'acteurs.
- Favoriser et animer les rencontres et les échanges de points de vue, d'idées, d'informations et de savoir-faire.





Se donner les moyens d'un avenir durable

Les parcs naturels régionaux

TERRITOIRES AUX PATRIMOINES NATUREL, CULTUREL ET HUMAIN REMARQUABLES MAIS MENACÉS, LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX S'ORGANISENT AUTOUR D'UN PROJET CONCERTÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. IL EN EXISTE UN EN FINISTÈRE ; DEUX AUTRES SONT EN COURS DE CRÉATION AUTOUR DU GOLFE DU MORBIHAN ET DE LA RANCE - CÔTE D'ÉMERAUDE.

* Une expérience grandeur nature

Créés en 1967, les parcs naturels régionaux (PNR) sont quarante-cinq en France. Classés par l'État, mis en œuvre par les Conseils régionaux à l'initiative des acteurs locaux, ils couvrent 12 % du territoire national. Zones d'expérimentation d'une autre forme de développement, ils constituent les "laboratoires grandeur nature" d'une gestion responsable de l'espace.

* Protéger, aménager, innover

Les PNR protègent et mettent en valeur le patrimoine naturel, culturel et paysager. Ils pilotent des actions expérimentales ou exemplaires en matière de gestion durable et contribuent à l'aménagement du territoire ainsi qu'au développement économique, social et culturel. Ils organisent aussi l'accueil, l'éducation et l'information du public.

→ Trois espaces en Bretagne

PNR Armorique

L'un des premiers parcs créés en France : né en 1969, le PNRA s'étend des îles d'Ouessant, de Molène et de Sein aux crêtes des Monts d'Arrées. Regroupant les paysages parmi les plus marquants du Finistère, il compte trente-neuf communes pour 172 000 hectares. Y alternent landes, tourbières, forêts, baies, estuaires, milieux maritimes et littoraux.

PNR Golfe du Morbihan (projet)

Le projet de la "Petite Mer" : autour du Golfe du Morbihan et de ses îlots s'est construit un projet de PNR incluant une façade maritime, les landes de Lanvaux et la vallée de la Vilaine, soit 92 000 hectares, trente-huit communes et 144 000 habitants.

PNR Rance-Côte d'Émeraude (avant-projet)

Un projet à l'étude depuis 2006 : vaste estuaire dont les marnages sont parmi les plus grands du monde, l'embouchure de la Rance. L'avant projet de PNR pourrait y regrouper après leur accord une trentaine des communes riveraines du fleuve et de sa façade littorale.





Développer les réserves naturelles régionales

Les espaces remarquables de Bretagne



LES MILIEUX FRAGILES, CARACTÉRISTIQUES, OU REFUGES D'ESPÈCES MENACÉES MÉRITENT UN STATUT DE PROTECTION PARTICULIER : SAUVEGARDER CES ESPACES ET LES GÉRER EN HARMONIE AVEC LES ACTIVITÉS HUMAINES, TELS SONT LES OBJECTIFS DES "ESPACES REMARQUABLES DE BRETAGNE".

* Des sites "clefs" pour la biodiversité

De nombreux sites présentent un intérêt écologique ou géologique fort. Ils peuvent constituer les derniers habitats de certaines espèces ou former des biotopes originaux. Il est nécessaire de les protéger et d'y conserver voire, d'y restaurer, la diversité biologique.

* Carte d'identité de la région

Certains paysages forgent l'identité régionale au même titre que le patrimoine historique, culturel ou architectural. De leur préservation dépendent la qualité de vie des habitants et l'attractivité économique et touristique de la Bretagne.

* Sauvegarder, sensibiliser, informer

Créé en 2002, le statut de réserve naturelle régionale, outil réglementaire, vise une compatibilité optimale entre conservation du patrimoine et activités humaines ; l'accueil, l'information et la sensibilisation des visiteurs font partie de leurs vocations.

→ Les deux premières réserves bretonnes

Le Sillon de Talbert : une "exception" géologique

Cordon de galets s'avancant sur trois kilomètres et demi depuis la côte de Pleubian (22), le Sillon de Talbert forme un ensemble géologique exceptionnel. Il accueille une végétation dunaire rare, de nombreuses espèces d'oiseaux et fait l'objet de multiples activités humaines (tourisme, pêche, conchyliculture et collecte de goémon).

Le Marais de Sougeal : un refuge en Baie du Mont-Saint-Michel

Cette zone humide de 174 ha, l'une des dernières en périphérie de la Baie du Mont Saint-Michel, constitue un refuge pour de nombreuses espèces de poissons (brochet) et d'oiseaux migrateurs. L'implication des acteurs locaux dans une gestion pérenne du site a permis le maintien d'activités ancestrales comme la chasse, la pêche ou le pâturage et l'ouverture du site au public.





Mieux connaître, protéger
et valoriser les milieux sensibles

Les contrats Nature

**DÉMARCHE VOLONTAIRE INITIÉE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OU LES ASSOCIATIONS, LES CONTRATS NATURE PERMETTENT D'ÉTABLIR
DES PROJETS GLOBAUX DE RESTAURATION, DE GESTION ET DE VALORISATION
DES ESPACES NATURELS RECONNUS.**

* Des richesses disséminées

De nombreux sites naturels présentant un intérêt biologique sont mal identifiés, peu ou pas protégés. Certains se dégradent irrémédiablement.

* Un avenir à construire ensemble

Les contrats Nature permettent aux communes, aux communautés de communes, aux établissements publics, aux fédérations d'usagers ou aux associations de protection de la nature d'étudier ces milieux sensibles et de mettre en place des projets pérennes de gestion et de valorisation, avec le soutien de la Région.

* Des biotopes... et des espèces

Plus de cent contrats de ce type ont déjà été signés en Bretagne. Ils couvrent 4 000 ha et concernent des biotopes d'intérêt majeur. Ils s'appliquent également à des espèces menacées telles que le grand dauphin ou la loutre d'Europe.



→ Sur le terrain

Les bois des Mézières à Brusvily

Profitant d'une opportunité foncière, la commune a préservé ce bois de 14 hectares. Un premier inventaire faunistique et floristique a permis de déceler une diversité des habitats dont certains d'intérêt européen : un contrat Nature permettra de protéger, d'aménager et d'ouvrir ce site au public.

Restauration et valorisation de la côte sauvage de Landunvez

Avec sa Charte de l'environnement, la Communauté de communes du pays d'Iroise a défini un programme de protection de son patrimoine naturel. Dans ce cadre, la commune de Landunvez a présenté un projet de contrat Nature visant à mieux gérer la fréquentation de son littoral, à reconquérir les milieux naturels, à sensibiliser et informer les usagers.

Les vallées du Coglais

Les vallées du Coglais forment un linéaire d'environ 70 km pour 3 à 100 m de large. Un contrat Nature vise à préciser la biodiversité et l'état écologique de ces sites, à établir un plan de gestion et d'aménagement en vue de la circulation des espèces. Ces vallées constitueront l'un des premiers maillons d'un corridor écologique Est-Ouest breton.





LEXIQUE

Agenda 21

« Ce qui doit être fait pour le ^{xxi}e siècle », l'engagement des pays signataires de la déclaration de Rio (juin 1992).

Au plan national, deux directives définissent un ensemble d'objectifs à décliner au niveau des Agendas 21 « locaux ».

Biodiversité ou diversité biologique

Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. (article 2 de la Convention sur la diversité biologique, adoptée le 22 mai 1992 et ouverte à la signature des Etats lors de la Conférence de Rio le 5 juin 1992, entrée en vigueur le 29 décembre 1993).

Espèces invasives

Espèces végétales ou animales extérieures (telles les « herbes de la Pampa » ou les tortues de Floride) colonisant des milieux naturels et menaçant la diversité de la flore ou de la faune initiale.

Frac GPN

Fonds régional d'aide au conseil pour la gestion du patrimoine naturel.

Contrats Nature territoriaux et thématiques

Les contrats Nature apportent un soutien financier pluriannuel pour la réhabilitation et la protection des espèces et des milieux naturels. Ils font l'objet d'un plan de travail détaillé année par année, qui précise les objectifs à atteindre. Deux types de contrats sont proposés : les contrats Nature territoriaux qui ont pour objectif la réhabilitation de sites naturels

remarquables, les contrats Nature thématiques qui concernent les programmes pluriannuels d'études et de suivi scientifique d'espèces et de milieux menacés, remarquables à l'échelle régionale (les mammifères marins, les oiseaux marins nicheurs, les tourbières, etc.).

Liste rouge

Liste des espèces menacées.

Natura 2000

Programme écologique européen, transféré dans le droit français et géré sur le terrain par les collectivités territoriales, les établissements publics ou les associations de protection de la nature.

Zico

Zone d'importance communautaire pour les oiseaux.

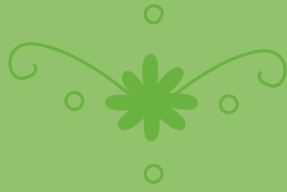
Znieff

Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique. Depuis 1982, un programme national - opéré en Bretagne par la direction régionale de l'environnement - recense et inventorie les sites d'intérêt écologique particulier.

OGS - Opérations « Grand site »

Principe de réhabilitation du paysage et du milieu naturel des hauts lieux et paysages emblématiques de notre pays pour qu'ils conservent tout leur attrait. Cette démarche doit aussi permettre aux habitants de vivre d'un tourisme respectueux du site et d'eux-mêmes.

Il s'agit de réhabiliter des espaces remarquables par leur paysage, leur histoire, leur identité spécifique, subissant des contraintes de fréquentation allant jusqu'à la dégradation, induisant des nuisances pour les habitants.

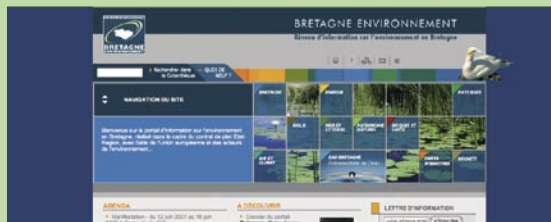


Des outils d'informations

→ Un site de référence

www.bretagne-environnement.org

La totalité du Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne est téléchargeable sur le portail "Bretagne Environnement", site internet de référence sur l'environnement en Bretagne.



→ Les "Cahiers naturalistes de Bretagne"

Une collection qui compte...

Certaines espèces ou groupes d'espèces emblématiques ou menacés font l'objet de contrats Nature thématiques signés à l'échelle régionale, le plus souvent, entre les associations de protection de la nature et la Région.

L'association Bretagne vivante SEPNEB a ainsi pu créer un observatoire des oiseaux marins nicheurs de Bretagne. Chacun de ces programmes fait l'objet de la publication d'un "Cahier naturaliste". Six livres ont déjà été édités ; quatre autres sont en projet :

* Titres déjà parus

- « La flore bretonne »
- « Les mammifères marins de Bretagne »
- « La vie sous-marine en Bretagne »
- « Les oiseaux marins nicheurs de Bretagne »
- « Les invertébrés continentaux de Bretagne »
- « Loutre et autres mammifères aquatiques de Bretagne »

À paraître :



Pour vous procurer les Cahiers naturalistes, veuillez contacter le 02 99 27 14 22.

Crédits photographiques

C. Courteau p. 1 / A. Richard p. 1, p. 5, p. 8 / Y. Gladu p. 1, p. 6 / Natural p. 1 / GMB, p. 1, p. 9 / CBNB p. 5, p. 7, p. 10 / GRECIA p. 6, p. 9 / SRPN p. 7, p. 12 / G. Bentz p. 7 / Aérophotographie Quessoy 02 96 42 51 51 / LPO p. 7, p. 10, p. 12 / X. Gremillet p. 9 / Océanopolis p. 11 / M. Rappillard p. 5, p. 10, p. 9, p. 12 / APECS p. 11 / Comité des marais de Redon p. 11.

Conception

Agence Hippocampe, Brest

Impression

Calligraphy - Rennes





CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Direction de l'environnement
Service patrimoine naturel, déchets et qualité de l'air
283, avenue Général George's Patton CS21101 - 35711 Rennes Cedex 7
Tél. 02 99 27 14 22 - Fax 02 99 27 14 00
patrimoine.naturel@region-bretagne.fr
www.region-bretagne.fr